

## Chapatoune agit pour le bien être des animaux.



Chapatoune agit pour le bien être des animaux.

L'association Chapatoune organise le dimanche 9 octobre prochain à Miélan, un vide grenier dont la recette aidera aux dépenses effectuées pour la stérilisation de chats errants. Les emplacements seront fournis pour 2 euros le ml. Le repas de midi pourra être pris sur place moyennant 12 euros (charcuterie, crudités, pommes de terre sautées, poulet grillé, dessert maison, une boisson)

Réservations pour emplacements et repas au 0687925242 ou 0562050799.

### La présidente de l'association Chapatoune, Nadine Larré, communique :

« Beaucoup d'appels de gens ayant trouvé des chatons... Il faut stériliser. Si vous avez des chats autour de chez vous, qu'ils soient à vous ou pas, il faut réagir avant prolifération. Rappelons l'arrêté du 03/04/2014 qui demande aux maires des communes de préciser les obstacles à la mise en œuvre d'un programme d'identification et de stérilisation prévu par l'article L211-27 du CRPM et de se mettre en relation avec une association de protection animale de proximité. Chapatoune est à l'écoute des collectivités locales afin de les aider à mettre en place ce programme.

Pour ce qui est du financement, nos impôts servent à réaliser et à faire fonctionner notre ville ou village et c'est ainsi, donc, ce n'est pas compliqué, il faut inclure au budget communal la stérilisation des chats errants qui sont des êtres sensibles et qui méritent un minimum de respect. Nous invitons nos élus à réagir, certains le font déjà et ont décidé de stériliser, sage décision. Si nous devons faire un sondage auprès de la population, nous pouvons affirmer que 80% des personnes seraient favorables à cette solution.

Faisons de notre département un département pilote en la matière et s'il fait bon vivre dans le Gers, faisons en sorte que ce soit aussi pour les animaux. N'oublions pas de rappeler que, en vertu de l'article 521-1 du code pénal, le fait, publiquement ou non, d'exercer des actes de cruauté envers un animal est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende. »

Photo Bernard Magnat : Un chaton qui attend une famille d'accueil